

## Règlement de la course

---

### 1. Les épreuves :

- Courses de vitesse
- Course de fond
- Deux courses : Un « Roller Marathon » de 42 km et un semi-Roller Marathon de 21,6 km le dimanche 8 mai de 10 h à 11 h 50 sur une boucle d'environ 1,5 km.

Le « Roller Marathon » de 42 km est ouvert aux patineurs licenciés compétition FFRS, et non licenciés à partir de 16 ans.

Le semi-Roller Marathon est ouvert **aux licenciés possédant une licence FFRS compétition, et aux licenciés FFRS loisirs et non licenciés à partir de 14 ans (U14, Minimes).**

**Les mineurs non licenciés FFRS devront** obligatoirement joindre une autorisation parentale avec leur dossier d'inscription ou, au plus tard, le jour J (sinon l'accès à la course leur sera refusé). Chaque concurrent inscrit aura pris connaissance du présent règlement, en acceptera toutes les clauses et s'engagera à le respecter. Les non-licenciés ou licenciés loisirs devront **IMPERATIVEMENT** joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de Roller en compétition datant de moins de 3 mois avec leur inscription. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

Le juge arbitre en accord avec l'organisateur se réserve le droit de toute modification si les conditions l'exigent.

### 2. Règles techniques

**Rollers en ligne et quad autorisés**

**Le port du casque homologué et attaché est obligatoire pour tous.**

**Les autres protections sont vivement conseillées. Les protections homologuées genoux et poignets sont obligatoires pour les catégories inférieures à 12-13 ans (Benjamins U13 U14). Les protections homologuées poignets sont obligatoires pour les 14-15 ans (Minimes U15 U16)**

**La réglementation officielle est celle de la Fédération Française de Roller Sport en vigueur et applicable à tous les participants. Elle est assurée par des juges de course. Elle est disponible sur le site <http://ffroller.fr/course> et sera consultable sur place.**

### 3. Modalités d'inscriptions :

- 10 € pour le « Roller Marathon » ou le semi-Roller Marathon U15 et + .
- 5 € pour le « Roller Marathon » ou le semi-Roller Marathon U14

Téléchargez, imprimez et renvoyez **le bulletin d'inscription (imprimable sur le site internet), le certificat médical** (pour les non licenciés et licenciés « loisirs ») **et le règlement de la course à :**

**ROLLER SPORT MONTENDRE – OITAHAR Marianne –1 Place des Halles - 17130 MONTENDRE**

**Mode de règlement : espèces ou chèques à adresser à l'ordre de « ROLLER SPORT MONTENDRE ».**

**Date limite : le 7 mai, s'il reste des dossards disponibles.**

**Majoration de 2 € par épreuve pour les inscriptions sur place** (s'il reste des dossards à attribuer).

**Majoration de 2 € par épreuve en cas de dossier incomplet** (paiement, certificat médical, etc.) le jour de l'épreuve.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne (extérieure à l'équipe) sera reconnue

responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 4. Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés le 7 mai à partir de 11h et avant 13h. Dans le cas où l'engagement ne porte que sur le marathon du 8 mai 2016, ils devront être retirés entre 8h et 9h le 8 mai 2016.

## 5. Le départ et l'arrivée

Les concurrents auront la possibilité de s'échauffer et de prendre connaissance du circuit 30 minutes avant le départ. Ils devront se présenter sur la ligne de départ 10 minutes avant le début de la course. Tout concurrent n'ayant pas terminé sa course dans les délais impartis sera invité à s'arrêter.

« Roller Marathon » de 42 km : départs groupés toutes catégories d'âges à 10 H :

- 1ère ligne : Roller Marathon homme avec placement libre.
- 2ème ligne : Roller Marathon femme avec placement libre.
- 3ème ligne : semi-Roller Marathon (femme, homme et jeunes) avec placement libre.

Le temps limite de course est de 1h50. Tous les patineurs présents alors sur le circuit pourront finir leur tour qui sera comptabilisé.

Ce délai peut être modifié par les juges arbitres si nécessaire. Tout concurrent hors délai refusant de s'arrêter sera disqualifié de la course, ne sera pas classé et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

## 6. Classements / récompenses

Pour faire partie du classement, les concurrents devront OBLIGATOIREMENT être inscrits à toutes les courses. Nous vous rappelons que vous devez vous munir de 8 épingles à nourrice pour fixer les dossards (un dans le dos et un sur la cuisse).

Une coupe est remise aux premiers de chaque catégorie. Des lots ou récompenses (non déterminés au jour d'écriture de ce document) seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie, hommes et femmes séparés :

- « **Roller Marathon** » **42 km** (homme et femme)
- **Semi-Roller Marathon** (homme et femme)
- **Courses** pour les catégories super mini à benjamin (garçon et fille)

La cérémonie protocolaire se déroulera dimanche 8 mai à 17h.

Une prime de 500 € récompensera le (la) premier(ère) franchissant la ligne d'arrivée du marathon.

## 7. Annulation de course :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## 8. Assurance

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant celle de leurs préposés et de tous les participants aux différentes épreuves (en cas de préjudice incombant à l'organisation). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Nous invitons donc chaque participant à s'assurer personnellement ou à vérifier sa couverture, soit par le biais d'une licence souscrite auprès de la Fédération Française et Roller-Sport, soit par tout autre organisme couvrant et assurant cette activité de compétition sportive.

## 9. Assistance

L'assistance mécanique sur la piste est interdite. L'aide mécanique et humaine est autorisée sur les paddocks ainsi que sur les lieux d'installation des coureurs. En cas de problème mécanique, le coureur devra terminer son tour pour rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

## 10. Abandon

En cas d'abandon, vous devez le signaler à un commissaire de course.

## 11. Nombre de participants

Afin de garantir un maximum de qualité à l'organisation des épreuves, nous gardons la possibilité de limiter le nombre de participants. Les premiers inscrits seront, bien entendu, prioritaires.

## 12. Ravitaillement

Un stand ravitaillement sera ouvert dès le 10<sup>ème</sup> kilomètre atteint. Un ravitaillement complet sera proposé en fin de course.

## 13. Point de contrôle

Des juges contrôleront le respect du règlement tout au long de l'épreuve. Tout manquement pourra faire l'objet de sanctions prononcées par le juge arbitre.

## 14. Possibilité de mise hors course et sanctions

En cas de jet de bouteilles vides, emballages en tous genres, papiers, plastiques hors zone de ravitaillement. « Respectons l'environnement »

L'organisation appliquera ou fera appliquer le présent règlement et pourra prendre toute sanction à l'encontre des concurrents non respectueux. Les pénalités applicables sont identiques à celles mentionnées dans le règlement de la Fédération Française de Roller Sport. Les décisions des sanctions seront transmises au responsable de l'organisation, à charge pour lui de les transmettre aux responsables des clubs et à la presse.

## 15. Droit à l'image

L'organisateur de la manifestation sportive est **propriétaire des droits d'exploitation de l'image** de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion.

## 16. Vie privée

Tous les renseignements donnés ou fournis par vous à nos services peuvent être accessibles au public. Vous devez prendre soin de protéger ces renseignements ou informations qui sont importantes pour votre vie privée. ROLLER SPORT MONTENDRE n'est en aucun cas responsable de la protection de telles informations et n'est pas responsable de la protection des courriers électroniques ou autres informations transmises par Internet ou tout autre réseau que vous pouvez utiliser. Merci de prendre en considération que si vous décidez de divulguer des informations personnelles sur nos services, ces informations peuvent devenir publiques. ROLLER SPORT MONTENDRE ne contrôle pas et ne sera pas responsable des actions commises par vous ou d'autres utilisateurs (qu'ils soient organisateurs, membres, visiteurs ou autres) de nos services.

## 17. Acceptation des conditions

Vous avez lu la totalité des termes et conditions et vous comprenez ce que vous avez lu. Vous vous engagez à respecter les conditions générales établies pour ce site.